



*Ministère de la Solidarité Sociale*

Panel

**“Focalisation sur les opportunités:  
Le vieillissement actif**

Léon

Mercredi 7 novembre 2007

***Cecilia Donaggio***

***Sous-secrétaire d'Etat***



Le but que nous tous devrions nous proposer serait celui de contribuer à réaliser une « société pour toutes les âges », une société capable de respecter les personnes âgées d'aujourd'hui et de demain et de reconnaître la dignité et les droits de citoyenneté de tous sans discriminations, au long de toute la vie. Tout cela :

- en promouvant et en réalisant politiques et interventions nouvelles en faveur de la population âgée,
- en impliquant tous les acteurs : institutions, parties sociales, volontariat ;

À ce sujet il faut soutenir de stratégies particulières :

- reconnaître le rôle active des personnes âgées promouvant une nouvelle culture du vivre la vie dans chacune de ses âges et contestes
- favoriser et soutenir une réorganisation du cours de la vie à niveau individuel et collectif, en réalisant une majeure intégration entre formation, travail et temps libre dans les différentes âges
- promouvoir le bien-être et la santé dans le troisième âge, en assurant un approche préventif
- investir des moyens et des ressources pour la promotion de l'éducation à la vieillesse, considérée comme valeur et comme partie intégrante de toute l'existence.

La condition de la personne âgée est aujourd'hui caractérisé par beaucoup de « plus » : plus de santé, plus d'instruction, plus d'envie de vivre. Il s'agit d'exploiter ces avantages.

Pour cette raison, en ligne avec les initiatives et les propositions avancées à niveau mondial et par l'Union Européenne, l'Italie entend recueillir le défi du vieillissement de la population en termes nouveaux, d'opportunité de développement, d'agrandissement des marges de liberté de choix et d'autodétermination des personnes.

Dans cet approche, la terminologie « vieillissement active » peut être traduite même comme « prolongation de la vie active » ou « mise à la retraite active » ou « valorisation de la ressource représentée par les personnes âgées ». Cette interprétation vise à introduire des nouvelles perspectives qui ne doivent être mélangées avec la « stratégie de Lisbonne » visée au maintien au travail des over 45 ou de l'élévation de l'âge de la retraite.

Pour prolongation de la vie active il ne faut pas entendre l'être génériquement engagés en activités personnelles de type ludique, touristique, sportif ou culturel, pour réaliser ou compléter le rêve d'une « vie heureuse » dans une phase « libre » du travail ou des contraintes et des engagements familiaux.

Ce qui on veut comprendre ici est la valorisation en termes d'engagement civil, social, économique, culturel de la « ressource potentiellement disponible des personnes âgées ».

Telle valorisation consiste dans la création d'opportunités d'emploi volontaire, en domaines et contextes différents en faveur de la communauté en telle que personnes, environnement, culture, temps libre, solidarité, etc

Dans cet approche, nous pensons de réaliser une mesure qui concerne toutes les personnes titulaires d'une retraite, ainsi que toutes les personnes d'âge supérieur à 60 ans, même si elles n'ont pas mûri droits de retraite (à es. les ménagères).

À ce fin ils faut augmenter l'offre d'opportunités culturelles, de formation et récréatives aux personnes âgées disponibles à activités de volontariat civil, social, culturel, environnementale, etc. Il faut encourager et soutenir ces opportunités même en faveur de ceux qui, adultes ou retraités, sont disponibles à s'engager dans des parcours d'étude, même à niveau universitaire, pour compléter leur formation culturelle et professionnelle, soit à fin de valoriser ultérieurement leur compétence, soit pour compléter un parcours personnelle de croissance.

Nous sommes tant bien en train d'étudier un système de « crédits sociaux ».

La gamme des « consommations » rendues accessibles à travers « les crédits sociaux mûris », en conditions de gratuité ou à coûts réduits, doit comprendre des biens et services qui de toute façon seraient acquis par les personnes âgées (par exemple, le transport, l'alimentation, etc)

Toujours en référence au système des crédits, il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'un « équivalent pour l'activité déroulée », mais d'une « reconnaissance sociale de celle-ci »

Avec cette mesure on veut reconnaître et valoriser le rôle des associations de volontariat et de promotion sociale qui ont déjà montré leur propension à l'engagement civil des personnes âgées. À travers les associations, en effet, on pourra se produire le processus d'idéation, le projet et la réalisation des activités des personnes âgées qui entendent y participer pour elles mêmes ou en convention avec le communautés locales et le services publiques. Le caractère des activités, qui restent à tout effet volontaires, implique d'engagements liés au système intégré de services et des interventions sociales prévus de la loi de réforme sur l'assistance approuvée en 2000.

Nous sommes convaincus en effet que, l'implémentation du volontariat organisé non seulement favorise l'agrégation associative comme moyen pour contraster les risques d'exclusion sociale et réaliser des nouvelles

opportunités de relation, mais réalise des grands bénéfices pour la communauté.

Le vieillissement active, donc, ne doit être entendu comme évènement fortuit, mais comme engagement constant socialement reconnu et comme réponse à la question de toute personne âgée qui sait et veut se remettre en jeu pour rester partie active et un protagoniste des organisations sociales et économiques de son Pays

Au même temps nous pensons que, en tout cas, il faut sauvegarder à plein titre les initiatives promues par les communautés locales, largement répandîtes sur le territoire national, à travers un système de monitoring et de diffusion des bonnes pratiques.

En conclusion, le défi majeure qui déjà aujourd'hui et au cours des années à venir se présentera à nos sociétés est celui de mettre en valeur l'allongement de la vie, en réduisant au minimum la période de vie non active.

Le rôle que les personnes âgées peuvent dérouler dans le domaine de la société en s'engageant dans les divers contextes qui doivent répondre non seulement à des motivations altruistes et de participation mais aussi à des instances personnelles de valorisation, d'identité, de rôle social et de pleine reconnaissance dans le contexte intergénérationnel, sera donc stratégique.

Il faut enfin faire un saut qualitatif et voir la personne âgée dans un rôle qui peut aller au-delà du celui du travailleur à repos, pour assumer celui de producteur et constructeur de relations et de biens sociaux dans la communauté.